



## **ARRETE n°085/2018-PM**

*réglementant la circulation pendant une manifestation*

### **FEU D'ARTIFICE ET BAL POPULAIRE**

**LE MAIRE** de la Commune de VAGNEY

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II titre 1er, chapitre II, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-5,

**VU** le Code de la Route, notamment les articles R.411-2, R.411-3, R.411-8, R.411-25, R.411-26 et R.411-28,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, signalisation des routes,

**VU** l'article R. 610-5 du Code Pénal et l'article L.511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** l'arrêté 035/2011 du 29 mars 2011,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion des festivités (feu d'artifice et bal populaire) de la Fête Nationale, les 13 au 14 juillet 2018.

### **ARRÊTE**

**article 1<sup>er</sup>** : Le vendredi 13 juillet 2018, à partir de 18 heures, jusqu'au samedi 14 juillet 2018, la circulation et le stationnement seront totalement interdits sur la place de la Libération. Les barrières positionnées définiront clairement le périmètre concerné.

**article 2<sup>ème</sup>** : La fermeture de la ruelle des Viaux sera déplacée à hauteur de la salle l'Entr'Actes. Les riverains, y compris ceux domicilié au n°12 rue Michel Collinet et dont la sortie se trouve à l'arrière du bâtiment, pourront accéder à leur domicile –ou le quitter- par la rue Michel Collinet conformément à l'article 3 de l'arrêté n°035/2011 du 29 mars 2011.

**article 3<sup>ème</sup>** : Les Services Techniques Municipaux prendront toutes les dispositions nécessaires pour positionner les barrières et panneaux de signalisation réglementaires afin de permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

**article 4<sup>ème</sup>** : La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**article 5<sup>ème</sup>** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- ⇒ Les organisateurs de la Manifestation,
- ⇒ Brigade de Gendarmerie de Vagney,
- ⇒ Police Municipale,
- ⇒ Services Techniques Municipaux,
- ⇒ Archives Mairie.

Fait à VAGNEY, le neuf juillet deux mille huit

**Didier HOUOT,**  
**MAIRE DE VAGNEY**

